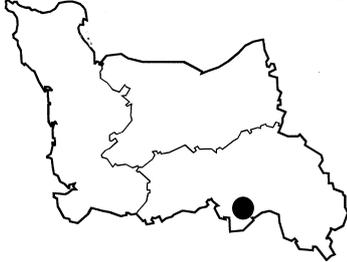


## Rivière la Briante



N° du site : **AB021**

Date de mise à jour **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **3 Octobre 1995**

Longueur : **14 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage, d'approfondissement et de modification du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'eau protégé, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.

Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.

De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne  
Services de l'Etat  
PNR Normandie-Maine  
Office National des Forêts

#### PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Depuis le coeur de la forêt domaniale d'Ecouves aux portes d'Alençon, la Briante coule sur une longueur de 16,9 km avant de se jeter dans la rivière la Sarthe. D'une superficie totale de 51,7 km<sup>2</sup>, son bassin versant est occupé par le massif Armoricaïn, qui laisse place, dans la partie aval, aux roches sédimentaires de la plaine d'Alençon. Les anciens terrains, fortement arrosés (900 mm d'eau par an en moyenne sur les reliefs du massif d'Ecouves) et peu perméables, génèrent le ruissellement. Pour une crue centennale, la durée des inondations a été estimée au niveau de l'exutoire à 7 jours pour cette rivière, à la fois influencée par le socle et la couverture jurassique. A l'inverse, pendant la période estivale, l'étiage très sévère entraîne chaque année la disparition totale du cours d'eau sur plusieurs centaines de mètres.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne la rivière la Briante, depuis les sources situées au lieu-dit "le Gravier" en forêt domaniale d'Ecouves sur la commune du Bouillon, jusqu'au pont de la route départementale n°2 (Pont-du-Fresne) situé sur la commune de Damigny.

#### CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

La Briante présente un cours très préservé en forêt d'Ecouves. Malgré des assecs estivaux réguliers par infiltration liés à la faiblesse des débits, la bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (*Salmo trutta fario*), avec une production annuelle d'environ 700 truites par an sur l'intégralité du contexte. Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur la majeure partie du cours de la Briante.

Chez cette espèce patrimoniale qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

#### AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

Les habitats aquatiques de la Briante sont également propices au Chabot (*Cottus gobio*), espèce polluo-sensible inféodée aux faciès très courants et caillouteux. La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), qui vit plutôt dans les bancs de sables et de graviers, y a aussi été recensée.

#### GESTION :

L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.

De même, l'absence de prélèvement liée à la réserve intégrale de pêche au

Département(s) : **Orne (61)**

**Commune(s) :**

61111 COLOMBIERS

61143 DAMIGNI

61056 LE BOUILLON

61341 RADON

61433 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

niveau du parcours forestier de la Briante protège la population salmonicole en compensant les effets néfastes des étiages sévères.

Le cours d'eau protégé est également intégré dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne élaboré par la Fédération Départementale de Pêche, et dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.

Les faibles débits, les effluents domestiques ainsi que les opérations de débardages industriels liées à l'exploitation forestière constituent donc les principaux facteurs limitants.

### **Éléments de bibliographie**

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0003 0000 - Massif forestier d'Ecouves et ses marges. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie  
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81